

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2019

- **Approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		232 847.51		142 450.09		375 297.60
Opérations de l'exercice	430 996.80	413 114.50	442 796.39	241 820.76	873 793.19	654 935.26
Totaux	430 996.80	645 932.01	442 796.39	384 270.85	873 793.19	1 030 232.86.
Résultat de clôture		214 965.21	58 525.54			156 439.67
Restes à réaliser au 31/12/2018			100 384.70	107 987.20		

A la clôture de l'exercice 2018 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 214 965.21€, le Conseil décide d'affecter une somme de 50 923.04€ au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le solde de 164 042.17€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2019.

Le conseil approuve le compte de gestion de la Commune de Crux la Ville dressé par le Receveur municipal pour l'année 2018

- **Approbation du Compte Administratif 2018 du Service des Eaux :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		25 070.82		63 721.19		88 792.01
Opérations de l'exercice	90 549.59	91 776.73	7 423.13	12 998.00	97 972.72	104 774.73
Totaux	90 549.59	116 847.55	7 423.13	76 719.19	97 972.72	193 566.74
Résultat de clôture		26 297.96		69 296.06		95 594.02

A la clôture de l'exercice 2018 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation du Service des Eaux s'élève à 26 297.96€, le Conseil décide que ce solde de 26 297.96€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2019.

Le conseil approuve le compte de gestion du Service des Eaux de Crux la Ville dressé par le Receveur municipal pour l'année 2018

Le conseil ne prévaut pas d'investissement dans le service des eaux en 2019, il étudie la possibilité de faire appel à des services du Département pour réaliser un diagnostic du réseau d'eau potable.

Taux des contributions directes 2019

Le Conseil municipal n'augmente pas le taux des contributions directes pour l'année 2019.

Les taux appliqués sont les suivants :

Taxe d'habitation : 7.85%

Taxes Foncière sur les propriétés bâties : 8.55%

Taxes Foncières sur les propriétés non bâties : 29.19%

Approbation Budgets primitifs 2019 Commune et Service des Eaux

Le Conseil municipal approuve les budgets primitifs 2019 qui se résument ainsi :

Budget communal

En investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 331 482.24€

En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 498 385.17€

Budget du Service des Eaux

En investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 81 758.56€

En fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 107 397.96€

Amortissements des investissements réalisés par le service des eaux en 2018 :

Amortissement linéaire sur 10 ans pour les bardages des ateliers : Montant 6 608.88€

Amortissements sur 5 ans pour le détecteur de métaux : 415.25€ et pour la débroussailleuse : 399€

Admissions en non-valeur sur les budgets du service des eaux pour les années 2011 à 2018 pour un montant de 767.66€

Admissions en non-valeur sur les budgets de la commune pour les années 2013 à 2018 pour un montant de 1004.33 €

En 2019, Le conseil **renouvelle les conventions avec l'ETA GIRARD** pour le déneigement, et avec le **Cabinet Vétérinaire** pour la prise en charge des animaux errants en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

Comme les autres années, les redevances pour occupation du domaine public seront sollicitées auprès de erdf et d'Orange.

Forêt communale :

- Accord pour le projet d'actions 2019 proposé par l'ONF concernant le cloisonnement sylvicole et le dégagement manuel de plantation sur la parcelle 16 pour un montant de 3 850€ HT.
- Accord pour vendre 45m³ de douglas, issus de la parcelle 6pie située dans le canton du Moulin d'Aron, à des habitants de la commune

Modification Plan de Financement de l'opération « Restauration Mémorial enduits de l'église et vitraux » :

Comme nous pouvons bénéficier de fonds territoriaux dans le cadre Contrat Cadre de partenariat 2018/2020 entre la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais et le Département de la Nièvre à hauteur de 7 500€ soit 16.8% du montant prévisionnel de dépense un nouveau plan de financement est établi

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Dépenses		Recettes		
Type de dépense	Montant HT	Origine des Fonds	Montant	%
Restauration du tableau Mémorial de la guerre 1914-1918	11 840.00€	DETR	10 585€	23.71
Rénovation des enduits du transept et de la chapelle	30 500.80	Fonds Territoriaux (Contrat Cadre de Partenariat)	7 500€	16.80
Restauration de trois vitraux	2 301.10	Camosine	1 000€	2.24
		Enedis	500€	1.12
		Autofinancement	25 056.9	56.13
TOTAL	44 641.90	TOTAL		44 641.90

Aux prévisions des recettes s'ajouteront les dons que vous avez faits et qui ont été collectés par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les habitants qui ont accueilli le projet et participé à cette souscription.

La souscription reste ouverte jusqu'à la fin des travaux, c'est à dire pour l'année 2019.

Parcelles du Merle

Le conseil a décidé l'acquisition de la parcelle ZP 74 (parking au bord de l'étang) fin 2018. Il accepte de la recéder à la Communauté de communes pour la somme de 47 000€, mais refuse de donner les parcelles de sapins, situées entre l'étang et le chemin rural en direction de la deuxième passerelle (d'une surface totale 7 000m²), comme cela lui a été demandé.

La parcelle ZP 75 qui jouxte la parcelle ZP 74 est également en vente. Le conseil a donné son accord pour l'acheter pour un montant de 9 000€ au cas où la transaction avec la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais ne se ferait pas.

Stores pour la salle des Fêtes et Barrières pour la cour de l'école

La commission travaux doit étudier des propositions pour mettre en place des stores à l'arrière de la salle des fêtes ainsi que des devis pour remplacer les portails de l'école.

Enfouissement lignes électriques :

Nous redemandons au fonds départemental pour l'amélioration de l'insertion esthétique des réseaux électriques et de télécommunications l'inscription de travaux d'enfouissement de lignes dans le bourg de Crux la Ville pour 2020.